



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 12 mai 2022

CONTRÔLE CONJOINT À ROSCOFF D'UN NAVIRE DE PÊCHE BELGE PAR LA DDTM DU FINISTÈRE ET LA GENDARMERIE NATIONALE

Mardi 3 mai 2022 au matin, les équipes de l'Unité Littorale des Affaires maritimes de la direction départementale des territoires et de la mer du Finistère (DDTM 29) et de la Brigade nautique de Roscoff (Gendarmerie nationale) ont procédé au contrôle approfondi d'un navire hauturier belge (38 mètres de longueur) dans le port du Blosson.

Durant quatre heures, huit agents de contrôle ont procédé à une pesée par échantillonnage des 15 tonnes de pêche présentes en cale ainsi qu'au contrôle plus classique des engins de pêche et de la documentation réglementaire.

Avec l'entrée en vigueur du Brexit en 2021, les navires belges pêchant en Manche ouest - qui relâchaient auparavant au Royaume-Uni - ont pris l'habitude de faire escale à Roscoff en Finistère.

Le temps à quai de ces navires est restreint (4h en moyenne) et consiste principalement en un déchargement de leur pêche, un changement partiel d'équipage et l'avitaillement en vivres et combustible. En moyenne, une quinzaine de tonnes de cardines, soles, lottes et coquilles saint-Jacques (espèces principalement ciblées par ces perchistes) est alors embarquée dans un camion de transport pour être vendues le lendemain ou surlendemain dans les criées de Zeebrugge et d'Oostende.

Aucune infraction significative n'a été relevée à l'encontre du navire. De tels contrôles sont nécessaires et régulièrement réalisés par les services de l'État pour s'assurer du respect de la réglementation de l'Union européenne et du plan de contrôle France-Belgique.

Contact presse Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66
Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr